



SYNTHÈSE DE L'ASSEMBLÉE VILLAGEOISE DE JEHAY

Lors de l'Assemblée villageoise, les citoyens ont posé des questions essentielles pour l'avenir et la qualité de vie du village. Les autorités communales et les services compétents ont apporté des réponses et lancé un suivi concret.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19
février

Château de Jehay
Rue du Parc, 1
4540 AMAY

AMÉNAGEMENT DU BOIS COMMUNAL – RUE PAQUAY

Question des habitants :

Que devient le projet d'aménagement du bois situé en face du café "Le Tambour" ? Ce site a du potentiel (ancien terrain de tennis, cours d'eau), mais rien de concret jusqu'à présent.

Réponse des autorités :

Un budget est bien prévu pour ce projet, mais les idées jusqu'ici (parcours Vita, etc.) manquaient de maturité. Christine Lenaerts a proposé d'en faire un véritable projet citoyen, pour co-crée ensemble un espace convivial en lien avec le patrimoine du village.

☀️ À la fin de la réunion, près de 40 habitants ont déjà manifesté leur intérêt pour participer !

Suivi :

Une rencontre a eu lieu le 10 mars entre le groupe citoyen et les autorités communales pour organiser la collaboration avec les services communaux. Le projet avance !

RUE DU TAMBOUR – PROBLÈMES DE RUISSELLEMENT ET DE SÉCURITÉ

Question des habitants :

Suite à la création du parking, les fortes pluies provoquent des coulées de boue. Une tranchée a été creusée, mais elle se situe en aval et n'empêche pas les débordements. La pétition du 2 septembre 2024 demandait des solutions plus efficaces, comme une tranchée en amont. Qu'en pense la nouvelle majorité ?
L'éclairage de la rampe du parking est également problématique ainsi que l'entretien du talus.

Réponse des autorités :

Le dossier est en cours d'analyse par le service Environnement. Une visite sur le terrain a eu lieu le 11 mars avec l'agriculteur voisin pour explorer des solutions. Plusieurs pistes ont été évoquées. Le suivi continue.



Contact pour plus d'infos : travaux@amay.be

Éclairage et entretien du talus :

Le problème d'éclairage sur la rampe du parking a été résolu début mars. Concernant le talus et les arbres non entretenus, le sujet reste à l'étude.



RUE TILLEUL DEL MOTTE – SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET GESTION DES EAUX

Question des habitants :

Notre rue n'a pas de trottoir pour accéder à l'école à pied. De plus, l'eau de ruissellement venant des terrains agricoles en amont envahit la chaussée. Que peut-on faire, et à qui s'adresser (Amay ou Verlainne) ?



Réponse des autorités :

Le Chef du Pôle Technique propose d'entamer un dialogue avec l'agriculteur pour envisager des aménagements similaires à ceux de la rue du Tambour.

Bon à savoir : des aménagements peuvent aussi être réalisés directement par les riverains pour limiter les écoulements.

PLACE ZÉNOBE GRAMME



Question dans la boîte à idées:

Serait-il possible de réaménager la place où se trouve la fontaine Zénobe Gramme (située en face du café « Le Tambour »)?



Réponse des autorités :

Il est bien pris note du souhait de réaménagement. Celui-ci devra être examiné dans le cadre plus large des capacités d'investissement de la Commune.



RUE SAULE GAILLARD : TROP VITE, TROP DANGEREUX

Constat d'un habitant :

Le radar actuel est inefficace, les automobilistes ralentissent uniquement à son niveau. Proposition d'installer un radar tronçon.

Réponse des autorités :

- La commune a déjà sollicité la Région.
- Des tilleuls ont été plantés pour créer un "effet porte" et inciter à lever le pied.
- Le radar tronçon nécessite l'accord fédéral. Bonne nouvelle : la Zone de police Meuse-Hesbaye, qui couvre la commune, est bien équipée en radars-tronçons ! Une analyse de risque est en cours pour cibler les zones prioritaires.

Suivi :

Tilleuls plantés & demande de radar tronçon transmise à la Zone de police pour étude lors du prochain octroi fédéral.

RUE DU TAMBOUR : ZONE 30 À SÉCURISER

Constat d'un habitant :

Suite aux aménagements près du parking de l'école, la circulation est devenue dangereuse, surtout aux heures d'entrée et de sortie des élèves. La signalisation de la zone 30 est mal positionnée.

Réponse des autorités :

Le Collège communal va examiner le dossier. Le service Mobilité prendra le relais pour les ajustements nécessaires.

Suivi :

 Point à l'agenda du Collège, en cours d'instruction par le service Mobilité.

RUE DE L'ABBAYE & RUE ROCHAMPS : VISIBILITÉ RÉDUITE

Constat d'un habitant :

Des arbres débordent sur la chaussée, gênant la visibilité. De plus, des dépôts de terre posent question.

Réponse des autorités :

Le point est pris en compte pour entretien et vérification de l'origine des dépôts de terre.

MOBILITÉ À BODEGNÉE : CATASTROPHIQUE AU PONT DE PIERRE

Constat d'un habitant :

Des problèmes de mobilité sur plusieurs axes clés (Jehay-Bodegnée, Source-Pont de pierre, Yernawe-Saint-Georges). Le pont de pierre, rue Trixhelette, est jugé prioritaire.

Réponse des autorités :

Bonne nouvelle : la réfection de la rue Trixhelette a été réalisée les 17 & 18 mars derniers.



RUE TILLEUL DEL MOTTE : LIMITATION DU TRAFIC POIDS LOURDS

Constat d'un habitant :

Demande d'interdiction de la circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.



Réponse des autorités :

La demande sera examinée par le Collège communal, puis instruite par le service Mobilité.

Suivi :



Point transmis au Collège et au service Mobilité.

ET LA FONTAINE, ALORS ?

Question d'un habitant curieux :

Comment fonctionne l'alimentation en eau de la fontaine ?



Réponse technique :

La fontaine fonctionne grâce à l'eau de pluie récupérée, en circuit fermé.



TALUS MAL ENTRETENUS, AVALOIRS BOUCHÉS ET BACS À FLEURS VIDES

Constat des habitants :

Les habitants ont souligné l'état général des espaces verts et de la voirie à Jehay.



Réponse des autorités :

- Une politique de fauchage tardif est en place pour favoriser la biodiversité.
- Avec 500 km d'accotements à entretenir et des moyens humains limités, la commune effectue un tour complet tous les six semaines, soit trois passages par an.
- Selon le règlement communal, chaque propriétaire est responsable de l'entretien jusqu'au filet d'eau devant chez lui.
- Pour les bacs à plantes, un partenariat citoyen est envisageable pour les plantations et l'arrosage.

PROPRETÉ GÉNÉRALE, POUBELLES PUBLIQUES, AVALOIRS, STATIONNEMENT GÊNANT :

Constat des habitants :

Des demandes ont été exprimées concernant un meilleur entretien global et la gestion des incivilités.



Réponse des autorités :

- La commune est divisée en 21 quartiers, visités chacun au moins une fois par an.
- En cas de problème, les citoyens peuvent contacter :
 - Les agents constatateurs communaux pour les infractions au règlement général de police.
 - Les agents de quartier de la Zone de Police, qui agissent de manière proactive et restent disponibles pour toute alerte.

Contacts utiles pour signaler un problème :

 Service Environnement

Rue de l'Industrie, 67 à AMAY

 085/31.05.42

 direction.environnement@amay.be

 Zone de Police Meuse-Hesbaye

Chaussée Freddy Terwagne, 59 à Amay

 085/84.89.50

 zp.meusehesbaye.amay@police.belgium.eu



POLLUTION CHÂTEAU DE JEHAY

Question dans la boîte à idées:

Serait-il possible de retirer les sacs de sable dans les douves du Château (pollution)?

Réponse des autorités :

La problématique a été communiquée à la Province de Liège, gestionnaire du lieu. Les sacs de sable ont été placés à la demande du service des infrastructures. Ils délimitent la piste d'accès pour des véhicules lourds, lorsque les douves sont baissées, les camions et autres véhicules ne peuvent pas circuler sur les ponts du château, l'accès par les douves est le seul possible et le chantier n'étant pas terminé, le service a souhaité laisser les sacs...

ÉTAT DE PROPRETÉ DANS NOS RUES ET DÉPÔTS CLANDESTINS

Question dans la boîte à idées:

Que dois-je faire pour avoir une réaction efficace d'évacuation d'un dépôt clandestin d'immondices signalé en septembre et octobre 2024 avec relance en janvier 2025 (dépôt de 3 sacs poubelles abandonnés sur le parking de la Paix Dieu)?

Réponse des autorités :

Les interpellations ont été traitées par nos agents Constatateurs.

Le terrain sur lequel se situe le dépôt n'est pas communal et il appartient au gestionnaire de faire évacuer les déchets. La Commune ne peut intervenir en lieu et place de celui-ci. Contact avec le gestionnaire (centre de formation de la Province) a été pris à plusieurs reprises sans moyen de le contraindre à agir. Le 10/03/2025, le problème était néanmoins réglé.

JEUNESSE

ET NOS JEUNES?

Question dans la boîte à idées:

Dans l'aménagement du territoire, ne pas oublier les enfants :

- Plaine de jeux
- Maison des jeunes (car s'il y en a une à Amay, c'est loin)

Réponse des autorités :

Pour ce qui est des plaines de jeux (aires de jeux), il n'y en a pas en effet sur Jehay.

Le local des jeunes occupe actuellement un espace à l'école des Tilleuls : un lieu central et facile d'accès. Il est pris note de la suggestion de décentralisation. Cette possibilité sera examinée avec le service compétent.

DIVERS

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Question dans la boîte à idées:

Que vont devenir le restaurant Grill-on-vert et la Seniorie du Parc ?

Réponse des autorités :

Les autorités n'ont aucune information à ce sujet.



TRAVAUX RUE GUSTAVE ROBERT : "SERONS-NOUS BIEN INFORMÉS ?"

Constat d'une habitante :

Une commerçante a exprimé ses inquiétudes concernant la communication autour des futurs travaux.



Réponse des autorités :

- Oui ! Un plan de communication est prévu pour informer les riverains en amont : plans, déviations, phases des travaux et état d'avancement seront relayés via nos canaux habituels (site internet, page Facebook...).
- Des coordonnées de contact seront également transmises pour toute question liée au chantier.
- Objectif affiché : limiter au maximum les désagréments pour les riverains !

📞 Contact utile :

- Service des Travaux techniques – 085/830.850
✉ travaux@amay.be

PROBLÈMES DE DÉJECTIONS CANINES : "PEUT-ON ORGANISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ?"

Constat des habitants :

Des habitants ont souligné l'importance de sensibiliser au respect du règlement concernant les déjections.



Réponse des autorités :

- Oui, des campagnes de rappel sont prévues à plusieurs moments de l'année.
- Les agents Constatateurs veillent également à faire respecter la réglementation au quotidien.

📞 Contacts utiles :

- Agents Constatateurs
- Rue de l'Industrie 67 à Amay 📞 085/31.66.15
- Agent de quartier (Jehay) : Inspecteur Deprez 📞 0499/19.84.20



PEUT-ON RENCONTRER LES AUTORITÉS ?

Constat des habitants :

Des habitants souhaitent un échange direct avec les autorités communales.



Réponse des autorités :

Bien sûr, il est toujours possible de demander un rendez-vous avec les représentants de la Commune pour discuter des préoccupations locales.

Cabinet du Bourgmestre

Prise de rendez-vous au :

☎ 085/830 804

✉ administration.communale@amay.be

Prise de rendez-vous avec les services communaux

📄 Via le formulaire de contact sur le site :

<https://amay-formulaires.guichet-citoyen.be/formulaire-de-contact/>

✉ Via l'adresse mail :

administration.communale@amay.be

AMÉNAGEMENT RAMPE ÉCOLE & ACCOTEMENTS RUE DU PARC

Question dans la boîte à idées:



1. Réaménagement de la rampe d'accès à l'école : placement d'un casse-vitesse surélevé afin d'éviter les accrochages des pare-chocs



2. Remise en état des accotements de la rue du Parc. Plusieurs incidents plus ou moins graves ont déjà eu lieu.

Réponse des autorités :

Le service des Travaux techniques se rendra sur place pour évaluer la situation et les possibilités de remédier à la problématique.



MOBILITÉ DOUCE (CYCLISTES ET PIÉTONS) : "DES AMÉNAGEMENTS SONT-ILS PRÉVUS ?"

Constat d'un habitant :

Un habitant s'inquiète du manque d'infrastructures pour les déplacements doux à Jehay.



Réponse des autorités :

- Le Bourgmestre reconnaît la situation : Jehay est un village rural sans trottoirs.
- Des aménagements pour réduire la vitesse sont déjà envisagés.
- La Commune souhaite avancer sur ces questions de mobilité et d'aménagement du territoire en concertation avec les citoyens.
- Un dialogue sera ouvert pour construire ensemble des solutions adaptées.

ÉTAT DES ROUTES : "VA-T-ON AMÉLIORER LA SÉCURITÉ POUR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES ?"

Constat des habitants :

Dans les quartiers rue Loumaye et Tilleul del Motte, les habitants déplorent les chaussées abîmées et craignent pour la sécurité des cyclistes, notamment les plus jeunes.



Réponse des autorités :

- Le Bourgmestre souligne que chaque village a ses particularités, et Jehay étant rural, il faut repenser la mobilité autrement.
- Une piste intéressante est la valorisation des chemins vicinaux, à discuter avec les riverains pour envisager des alternatives sûres.
- Les retours des habitants sont précieux pour faire avancer ces projets !

MOBILITÉ-TRAVAUX RUE GUSTAVE ROBERT : "PEUT-ON DÉPLACER LES GROS CAILLOUX PENDANT LES TRAVAUX ?"

Constat des habitants :

Les riverains demandent si les pierres qui limitent la circulation peuvent être déplacées temporairement lors des travaux à venir.



Réponse des autorités :

- Le responsable Environnement/Mobilité précise que des arrêtés de police seront pris pour encadrer la circulation.
- Des dispositifs seront installés pour ralentir la vitesse le temps des travaux.
- Objectif : réduire au maximum l'impact sur les riverains pendant cette période.

Contact utile :

Service des Travaux techniques

☎ 085/830.850 | ✉ travaux@amay.be

Toutes les informations pratiques (plans, déviations, étapes du chantier...) seront communiquées en amont via les canaux habituels de la Commune (site internet, page Facebook...).



MISE EN SENS UNIQUE DU VILLAGE

Question dans la boîte à idées:

Mettre le village en sens unique pour aménager les rues en partage entre les voitures et la mobilité douce (comme il y a peu de trottoirs).

Réponse des autorités :

La mise en sens unique des voiries a souvent l'effet pervers d'augmenter considérablement la vitesse des véhicules (les automobilistes savent que rien ne viendra d'en face).

L'instauration de voiries résidentielles est une bonne idée mais cela nécessite des aménagements « contraignants » pour les automobilistes et « coûteux ».

Quoiqu'il en soit, les deux idées doivent être soumises à la Tutelle et les sens uniques seront refusés.

PLACEMENT DE MIROIRS

Question dans la boîte à idées:

Placement d'un miroir en bas de la rue Loumaye.

Placement d'un miroir à l'intersection de la rue du Tambour et de la rue Rochamps.

Réponse des autorités :

Les demandes de placement de miroir aux endroits indiqués seront analysées par le service Mobilité et feront l'objet d'une décision de Collège.

Le placement de miroir parabolique présente les inconvénients suivants :

- l'image réfléchi est déformée et trompe l'observateur sur la vitesse et la distance à laquelle se trouve le véhicule observé. Ainsi, un miroir ne garantit une sécurité optimale que si son utilisateur ne décide de démarrer que lorsqu'il n'aperçoit aucun véhicule.
- la buée et le givre rendent ce dispositif inopérant l'hiver alors qu'en été, le miroir est souvent recouvert de rosée le matin ;
- le miroir ralentit très fortement la circulation car pour interpréter correctement l'image réfléchi, les conducteurs doivent pratiquement arrêter leur véhicule.

Au vu des risques évoqués, le Collège communal a pris la décision de principe de ne pas donner de suite favorable aux demandes de pose de miroir de circulation

MOBILITÉ



PLACEMENT D'UN PANNEAU « PRIORITÉ DE DROITE »

Question dans la boîte à idées:

Placement d'un panneau « priorité de droite » rue Petit Rivage en venant de la rue Tilleul del Motte.

Placement d'un panneau priorité de droite devant les numéros 26-28-30 de la chaussée Romaine.

Placement de panneaux (ou marquage au sol) pour signaler les priorités de droite :

-Sens Paix Dieu -> Château (routes débouchant sur la rue Petit Rivage) : rue Gustave Robert, rue Loumaye, rue Zénobe Gramme... rue du Tambour

-Sens Château -> Paix Dieu (routes débouchant sur la rue Petit Rivage) : rues du Tilleul, Hacquenièrre, Nihotte, du village, Gerbehaye

LIMITATION DE VITESSE

Constat dans la boîte à idées:

Rappel de la limitation de vitesse : un panneau existe (« Vous roulez à... ») mais n'est pas suffisant.

Réponse des autorités :

Il faut être conscient que, dans un carrefour sans marquage ou signalisation, la règle générale de priorité de droite est d'application.

Le rappel de cette règle par un panneau de signalisation ad hoc ou un marquage au sol n'est possible que si la route venant de droite n'est pas ou peu visible.

Les endroits signalés seront donc analysés par rapport à cette visibilité et le placement d'un panneau sera réalisé s'il y a lieu.

Pour cette raison, le Collège Communal a pris la décision de principe de donner une suite favorable uniquement aux demandes qui correspondent aux critères du règlement de gestionnaire de la voirie.

FESTIVITÉS

FÊTE DE LA PENTECÔTE

Constat d'un habitant :

Un habitant s'inquiète du devenir de la kermesse à la fête de la Pentecôte qui périclité d'année en année. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'agir ?

Réponse du service :

Il a été convenu avec les forains de centraliser les attractions entre la place et le château vu la cessation d'activité du restaurant « Le Grill-On-Vert ». Cela donnera plus de visibilité aux forains. Une réflexion est menée avec le comité des fêtes et les forains afin de renouveler l'attractivité.

Les citoyens peuvent formuler des suggestions au service Festivités : ☎ 085/314 448 ✉ festivites-commerce@amay.be